

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle du conseil municipal de Bernay, Hôtel de Ville, Place Gustave Héon – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 4 avril 2022

<p>Nombre de membres en exercice : 21</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoirs : 2</p> <p>Votants : 13</p>	<p><u>Étaient présents</u> : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme HALBOUT Nicolle, M. LAHRECH Ahmed, Mme PERRET Florence, Mme PREYRE Françoise, Mme VAGNER Marie-Lyne.</p> <p><u>Étaient absents</u> : Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HEURTAUX Jocelyne, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle</p>
--	---

Pouvoirs : Mme GARNIER a donné pouvoir à M. BOULAYE ; M. POUCKET a donné pouvoir à Mme VAGNER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume BOULAYE

Objet : Autonomie - Approbation de deux conventions d'attribution de financements de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure

PJ : 2 conventions

Il est indiqué au conseil d'administration que le C.I.A.S a déposé les deux appels à projet suivants auprès de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure, en vue de l'attribution de subventions de soutien :

Action portée	Descriptif	Montant de la subvention
Bien-être des aidants	<p>Dans le cadre du déploiement du service « Bulle d'Air », il est proposé à l'ensemble des bénéficiaires du service de disposer d'un soutien et d'un accompagnement des aidants et aidants familiaux.</p> <p>Ce dernier aura pour objectifs un accompagnement psychologique, un renforcement de l'estime de soi, du bien-être et le renforcement du lien social. Le lâcher prise doit s'associer d'une acceptation individuelle qui souvent s'apparente à de la culpabilité.</p> <p>Si le service « Bulle d'Air » est un dispositif de soutien aux aidants au travers du déploiement de relayeurs, cette action accompagnera les aidants qui souhaiteront bénéficier de temps dédiés (temps individuels ou collectifs).</p> <p>Des séances seront proposées sur différentes thématiques : bien-être (yoga du rire, réflexologie...), échanges de pratiques, animations sensorielles ou renforcement de l'estime de soi.</p>	4 844.84 €

Lien social en faveur des personnes âgées isolées	<p>Le projet consiste à apporter un moment de convivialité, d'échanges et de bien-être aux personnes isolées et fragiles du territoire.</p> <p>Les personnes identifiées seront visitées par une intervenante en lien social.</p> <p>La première visite permet d'évaluer le besoin et la périodicité des visites ainsi que les actions complémentaires pouvant être déployées plus largement (amélioration de l'habitat, maintien à domicile, aide alimentaire...).</p> <p>Progressivement l'intervenante accompagnera la personne âgée à constituer un réseau relationnel favorisant son bien être et son maintien dans l'autonomie.</p>	6 165 €
--	---	----------------

Il est précisé que les appels à projet ont tous été retenus lors de la réunion plénière du 23 février 2022 de la Conférence des Financeurs.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve les deux conventions d'attribution de financements de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure.**
- ✓ **Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que tous documents afférents à leur exécution.**

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Pour	Contre
11	2	13	0	13	13	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20220412-22D019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

